

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS123

présenté par
M. Véran, rapporteur général

ARTICLE 8

À l'alinéa 101, substituer aux mots :

« , 10° et 11° »,

les mots :

« et 10° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins